PRO BTP Infos

#8
mai - août 2012

06
ÉPARGNE SALARIALE
Six questions pour comprendre

20
VACANCES
Comment réserver votre séjour ?

34
KINÉSITHÉRAPIE
Les remboursements de PRO BTP

© D.R - MARCEL JOUBOIS

DOSSIER

PRO BTP et vous : une relation QUI A DU SENS

PRO BTP

NOUVEAU : votre devis Habitation en ligne comparez et adoptez !

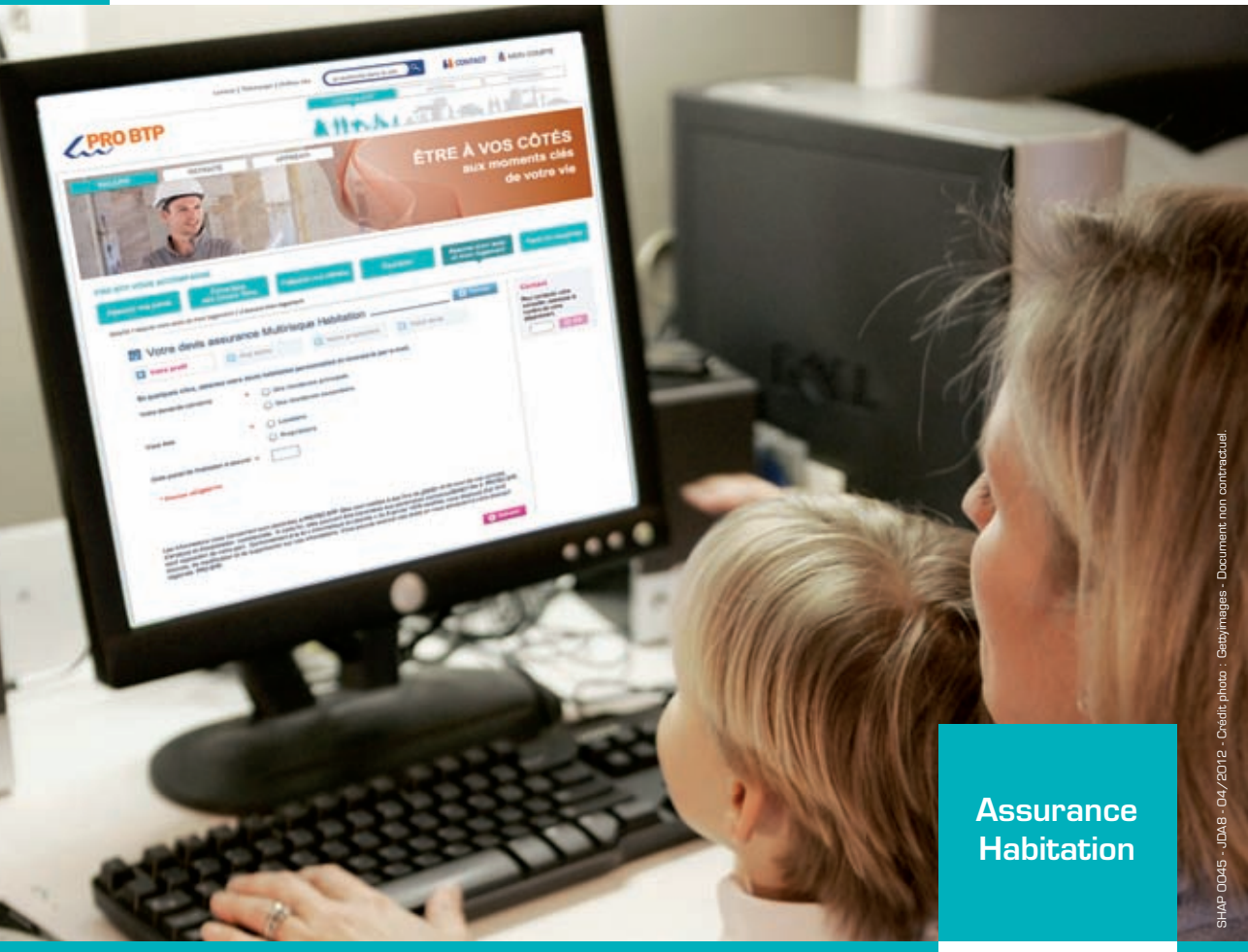

Assurance Habitation

PARTICULIERS

SHAP 0045 - JDAB - 04/2012 - Crédit photo : Gettyimages - Document non contractuel

Découvrez les garanties de l'assurance Habitation du BTP sur www.probtp.com/habitation

- **Remboursement en valeur à neuf À VIE en formule Optimal**
- **Dommages électriques aux appareils dans toutes les formules**
- **Dépannage à tout moment avec 1re heure de main d'œuvre gratuite**

Contrat souscrit auprès de PROTEC BTP en collaboration avec la SAF BTP IARD qui utilise les moyens administratifs et techniques des caisses du bâtiment et des travaux publics regroupées au sein de PRO BTP.
PROTEC BTP - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance - Entreprise régie par le code des assurances - Au capital de 28 140 200 € entièrement versé Siège social : 56 rue Violet - 75015 PARIS – RCS PARIS 411 360 472 - N° de TVA intracommunautaire : FR 92 411 360 472
SAF BTP IARD Société d'assurances familiales des salariés et artisans IARD –Société anonyme à directoire et conseil de surveillance - Entreprise régie par le code des assurances au capital de 5 337 500 € entièrement versé - Siège social 7, rue du Regard – 75006 PARIS - RCS PARIS B 332.074.384

PRO BTP

Sommaire

Retrouvez votre journal
en ligne sur
www.infos.probtp.com

© FOTOLIA

© D.R - MARCEL JOLIBOIS

© FOTOLIA

Entre nous

04 L'actualité de PRO BTP

Bien dans mon métier

06 Six questions pour comprendre l'épargne salariale
09 PRO BTP / Caisse de congés payés : qui paye quoi ?
10 1, 2 ou 3 employeurs : PRO BTP, toujours à vos côtés

SERVICE COMPRIS

14 Questions/Réponses
17 Faites profiter
PRO BTP Infos de vos idées !
18 PRO BTP : efficacité et rentabilité
20 Vacances : de la réservation
de votre séjour à votre arrivée sur place

votre cahier central

En couverture

23 PRO BTP et vous : une relation qui a du sens

Bien dans ma vie

31 Villages de vacances : plus verte ma planète
32 À moto, je roule serein avec PRO BTP
34 Bien dans mon corps, bien dans mes remboursements

Ce numéro contient, entre les pages 2 et 3, un encart de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP). (Imprimeur : PYRAMIDE Clermont-Ferrand - 63)

PEFC
Ce label certifie que le papier utilisé provient de forêts gérées durablement.

PRO BTP Infos CS 30051 - 06800 CAGNES SUR MER
• **Directeur de la publication :** Paul Grasset • **Directeur de la rédaction :** Jean-David Michel • **Rédacteur en chef :** Gérard Maliverney • **Rédaction permanente :** E. Baron, J. Bellino, M. Alavoine-Borgia, M-P Darras, V. Driot, E. Soulier • **Correctrice :** Élisabeth Carlon • **Réalisation et conception graphique :** Johanne Bentolila, Dpi Design • **Iconographie :** Valérie Montesi • **Fabrication :** CBE • **Impression :** ROCKSON - Rognac • **Photo de couverture :** REA • **Dépôt légal :** Mai 2012 • **N° ISSN :** 2107-3953

• **Reproduction soumise à autorisation**

PRO BTP, le groupe paritaire de protection sociale, à but non lucratif, au service du bâtiment et des travaux publics.
Pour en savoir plus :
www.infos.probtp.com

ENTRE NOUS

La maison de retraite de Reims

© D.R

RÉNOVATION

Les résidences médico-sociales font peau neuve

En janvier, PRO BTP a inauguré les nouveaux aménagements de sa maison de retraite de Reims. C'est la première des résidences médico-sociales de PRO BTP à avoir terminé sa rénovation. Lancée en 2009, la restructuration de l'ensemble des établissements s'achèvera en 2014. Ces travaux sont rendus nécessaires par l'avancée en âge des personnes accueillies et leur dépendance croissante.

SURENDETTEMENT

CRESUS et PRO BTP luttent ensemble

Avec 232 000 dossiers déposés en 2011 à la Banque de France, le surendettement touche de plus en plus de personnes. C'est pourquoi PRO BTP et la Fédération française des associations CRESUS (1) ont décidé de combattre ensemble ce problème. L'objectif : prévenir ce risque dans les familles du BTP et soutenir les personnes concernées. Concrètement, l'accent est mis sur l'éducation budgétaire dans les centres de formation d'apprentis. Pour en savoir plus, consultez le site www.cresusalsace.org ou contactez le service Action sociale de votre direction régionale (voir page 36) ou l'association CRESUS au 03 90 22 11 34.

(1) Reconnue mission d'utilité publique, la Fédération regroupe les Chambres régionales du surendettement social.

APPRENTIS

Le trophée Avenir pour le CCCA BTP

© D.R

À l'occasion des « Trophées de l'Apprenti », organisés par le magazine Bâtirama en février, PRO BTP a remis le prix « Avenir » à Pierre Douceron. Ce jeune apprenti chauffagiste se voit ainsi récompensé pour son témoignage sur son parcours professionnel et sa reconnaissance envers ceux qui l'ont formé. *« Durant mon CAP d'installateur thermique au CFA de Blois (1),* précise Pierre, *j'ai eu un très bon maître d'apprentissage. À terme, mon but est de créer mon entreprise et de former à mon tour des apprentis ! »*

(1) Centre de formation des apprentis du BTP.

SOLIDARITÉ

Deux partenariats pour les aidants

Soutenir les personnes aidant un proche malade et/ou handicapé est une priorité pour PRO BTP. C'est pourquoi PRO BTP vient de signer deux partenariats : l'un avec l'Association française des aidants, l'autre avec l'Association française contre les myopathies (AFM). Le premier accord vise à mettre en œuvre des espaces dédiés à l'échange et au soutien, appelés Cafés des Aidants.
Le second permettra de développer un concept innovant, « Vacances Répit Familles », dont nous vous avons parlé dans *PRO BTP Infos* n° 6. Ces lieux de vacances uniques accueilleront l'aidant, l'aidé et leurs proches.
Au programme : loisirs, détente et prise en charge médico-sociale.

© D.R

Florence Leduc, présidente de l'Association française des aidants et Paul Grasset, directeur général de PRO BTP

© D.R

Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'AFM et Georges Calsina, président de PRO BTP Association sommitale

JEUNES DU BTP

De futurs ingénieurs soutenus par PRO BTP

© D.R

En septembre, près de 600 élèves de l'École spéciale des travaux publics ont participé à un séminaire d'intégration. Répartis en équipes, les futurs ingénieurs ont mesuré leur savoir-faire lors d'une épreuve de construction en carton et ficelle. En créant un pont, l'équipe soutenue par PRO BTP a terminé troisième. Cet événement a aussi permis, lors des échanges, de sensibiliser les futurs ingénieurs du BTP aux enjeux de la protection sociale.

PRO BTP

Chèques-Vacances

Suite à l'accord signé par les partenaires sociaux du BTP pour faciliter la mise en place des Chèques-Vacances dans les sociétés de moins de 50 salariés, PRO BTP a créé un dispositif de gestion en ligne. Grâce à lui, les entreprises peuvent adhérer puis commander les chèques directement sur Internet. L'émission et la gestion des titres sont assurées par l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Des parrains récompensés

© GETTY

En novembre dernier, PRO BTP a reçu le Trophée Argus de l'innovation et le prix Spécial du jury [1] pour son réseau de parrainage. Animé par PRO BTP, celui-ci agit en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et compte plus de 600 hommes et femmes du BTP dans toute la France.

(1) Organisés par le magazine L'Argus de l'assurance, ces prix récompensent des réalisations exemplaires dans le secteur mutualiste et paritaire.

© FOTOLIA

BIEN DANS MON MÉTIER

PLACEMENTS

Six questions pour comprendre

L'ÉPARGNE SALARIALE

Vous êtes salarié du BTP. Vous pouvez bénéficier de l'épargne collective de la profession si votre entreprise la propose. Six questions pour en savoir plus.

L'épargne salariale est un dispositif que les employeurs peuvent mettre en place dans leur société. Grâce à la participation, à l'intéressement et aux plans d'épargne entreprise (voir page 8), elle permet de se constituer une réserve financière dans de bonnes conditions.

1. Puis-je en bénéficier ?

Oui, tous les salariés (CDD, CDI, apprentis…) d'une entreprise disposant d'un système d'épargne salariale le peuvent. Seule condition éventuelle : avoir au moins trois mois d'ancienneté.

2. Quels dispositifs sont proposés ?

Dans le BTP, on distingue :

- **le Plan d'épargne interentreprises du BTP** (PEI BTP) qui favorise l'épargne de précaution et les projets à cinq ans ;
- **le Plan d'épargne pour la retraite collective du BTP** (PERCO BTP) qui améliore les revenus pendant la retraite.

380 000
SALARIÉS DU BTP BÉNÉFICIENT DE L'ÉPARGNE SALARIALE DE LA PROFESSION
(au 31 décembre 2011)

© FOTOLIA

Dans les deux cas, le salarié peut placer ses primes d'intéressement et/ou de participation et effectuer des versements volontaires. Dans certains cas, il profite aussi des versements supplémentaires de son employeur (abondement).

3. Quels sont les avantages ?

Toutes les sommes investies sur les plans d'épargne sont exonérées d'impôt sur le revenu et de charges sociales [1]. Si le salarié préfère percevoir les sommes issues de l'intéressement et de la participation immédiatement, elles sont alors imposables.

4. Quand l'épargne est-elle disponible ?

Pour le PEI, les sommes sont récupérables au bout de cinq ans. Pour le PERCO, elles le sont lors du départ en retraite, sous forme de rente ou de capital. Dans certains cas, elles peuvent être débloquées avant : achat de la résidence principale, invalidité [2]…

5. Comment l'épargne est-elle investie ?

Il existe plusieurs Fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) destinés à valoriser les sommes investies sur les plans d'épargne. Ces fonds ont des rendements et des compositions différents (actions, obligations). Le salarié choisit celui ou ceux qui lui conviennent, en fonction de ses objectifs et de sa sensibilité au risque. Les conseillers PRO BTP sont là pour le guider.

6. Quels sont les plus de PRO BTP ?

PRO BTP est un spécialiste reconnu en matière d'épargne salariale. Ses dispositifs sont adaptés aux besoins de la profession et bénéficient ➜

© D.R

Luis Antunez, chef d'équipe, résidant au Gué-de-Longroi (Eure-et-Loir)

« Avec le plan d'épargne interentreprises du BTP, je me constitue un capital. Tous les mois, je verse une somme et mon employeur complète. Pour valoriser cette épargne, j'ai choisi le fonds « Prudent » qui présente peu de risque par rapport à la Bourse. À chaque versement, je reçois un courrier m'informant du montant de mon capital. L'argent est bloqué cinq ans mais on peut le récupérer avant, dans certains cas. »

/// BON À SAVOIR

Les versements volontaires peuvent provenir de l'épargne personnelle ou de transferts depuis un compte épargne temps (CET). Dans les entreprises qui n'ont pas de CET, les salariés peuvent verser sur le PERCO des sommes représentatives de jours de RTT ou de congés payés.

➜ d'un savoir-faire réputé. Sa gamme de fonds « BTP Épargne » a reçu le label du CIES [3]. De plus, comme dans les autres activités de PRO BTP, les décisions en matière d'épargne salariale sont prises conjointement par les représentants des salariés et des entreprises, ce qui garantit la défense des intérêts de tous. ■ **ÉRIC BARON**

(1) Hors CSG, CRDS et à l'exception des versements volontaires.
(2) Pour connaître les cas de déblocage anticipé, rendez-vous sur www.infos.probtp.com.
(3) Comité intersyndical de l'épargne salariale : l'un de ses objectifs est de contrôler et sécuriser l'utilisation des sommes investies.

L'ÉPARGNE SALARIALE, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'INTÉRESSEMENT

Il associe les salariés à la réalisation d'objectifs de croissance, liés aux **résultats de l'entreprise** ou à **des critères de performance.**

LA PARTICIPATION

Elle permet de distribuer aux salariés **une partie des bénéfices** de l'entreprise. Elle est obligatoire dans les sociétés de plus de 50 salariés, facultative dans les autres.

Prime (1) percue immédiatement : imposable

PRIME (1) INVESTIE : NON IMPOSABLE

Prime (1) percue immédiatement : imposable

VERSEMENTS VOLONTAIRES DU SALARIÉ

Ils sont plafonnés au **quart de la rémunération brute** annuelle, prime d'intéressement comprise.

ABONDEMENT ÉVENTUEL DE L'ENTREPRISE

Ces versements complètent ceux des épargnants. L'employeur en définit le montant et peut le modifier chaque année.

CES SOMMES SONT PLACÉES SUR

LES PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

- Le PEI BTP, plan à 5 ans, pour les projets à court ou moyen terme.
- Le PERCO BTP pour améliorer ses revenus à la retraite.

ET GÉRÉES DANS

UNE GAMME DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (2) D'ENTREPRISE

Pour permettre à chacun d'investir selon ses objectifs

(1) ***Prime :*** *somme versée au salarié par l'entreprise.*
(2) ***Fonds communs de placement d'entreprise :*** *produit d'épargne permettant à plusieurs investisseurs de détenir un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...) et destiné à gérer l'épargne salariale.*

PROTECTION SOCIALE

PRO BTP / CAISSE DE CONGÉS PAYÉS : QUI PAYE QUOI ?

Certains font la confusion entre PRO BTP et leur caisse Congés Intempéries BTP (caisse CIBTP). Une méprise compréhensible, puisque chacun de ces organismes s'adresse aux salariés du BTP. Alors, qui contacter et pour quoi ? Le point avec Stéphane Dixneuf, directeur régional de PRO BTP, et Aurélie Pollet, responsable de la relation clients à la caisse CIBTP du Nord.

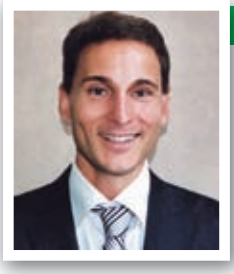

© D.R

« BIEN DISTINGUER LE CHAMP D'ACTION DE CHAQUE ORGANISME. »

Stéphane Dixneuf,
directeur régional de PRO BTP

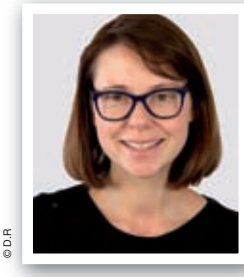

© D.R

« L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL.»

Aurélie Pollet,
responsable de la relation clients à la caisse CIBTP du Nord

PRO BTP est votre interlocuteur pour votre prévoyance. Nous gérons donc votre indemnisation en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité. En revanche, les congés payés sont réglés par la caisse CIBTP, totalement indépendante de PRO BTP. Pour vos démarches, il faut bien distinguer le champ d'action de chaque organisme. Vos déclarations d'arrêt de travail sont destinées à PRO BTP, vos demandes de versements de congés payés à la caisse CIBTP. Dans cette logique, ayez toujours à l'esprit que nos deux institutions n'ont aucun lien : quand vous changez d'adresse ou de coordonnées bancaires, vous devez avertir les deux organismes. »

Les droits à l'indemnisation des congés payés sont ouverts à tout salarié du BTP. L'employeur déclare les congés à venir de son salarié, et celui-ci perçoit son indemnité quelques jours avant son départ en vacances. Nous recevons le public dans toutes nos antennes régionales et nous informons nos ayants droit en temps réel de nos paiements, sur leur espace personnel en ligne, par e-mail ou SMS, puis par courrier postal. » ■

Propos recueillis par JULIEN BELLINO

/// VOS CONGÉS PAYÉS EN PRATIQUE

- Sur **www.cibtp.fr,** cliquez sur votre région pour connaître votre caisse de gestion.
- **Appelez votre caisse**. Les standards téléphoniques sont ouverts du lundi au vendredi (horaires variables selon les régions).
- Chaque caisse régionale possède son propre site Internet. Vous pouvez y consulter vos données personnelles et prendre connaissance des paiements effectués sur votre compte.

VIE PROFESSIONNELLE

1, 2 ou 3 employeurs… PRO BTP est TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

En tant que salarié, vous pouvez travailler pour plusieurs entreprises à la fois. Cette organisation ne change rien à votre protection sociale. PRO BTP reste votre interlocuteur unique.

Pour sa protection sociale, le salarié à employeurs multiples dispose des mêmes garanties que le salarié à temps plein

© FOTOLIA

Yannick est spécialiste en domotique [1]. À 35 ans, son quotidien professionnel n'est pas tout à fait comme celui de ses collègues du BTP. En effet, il a choisi de travailler pour plusieurs sociétés. Appelée multisalariat, cumul d'emplois, salariés à employeurs multiples, cette pratique gagne de plus en plus de terrain en France. L'autonomie, l'indépendance et la variété des tâches et des contacts sont les atouts principaux de ce mode de travail qui attire surtout les profils spécialisés et les cadres. Du point de vue réglementaire, Yannick ne doit pas dépasser 10 heures par jour de travail effectif et 48 heures sur une même semaine ou 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives [2].
Ses départs en congés sont coordonnés avec chaque employeur en tenant compte de son activité dans les différentes entreprises. Sa visite médicale annuelle est effectuée sous la responsabilité de son employeur principal [3].

Une protection sociale adaptée

Pour sa protection sociale, Yannick dispose des mêmes garanties que ses collègues à temps complet. Il est affilié par chacun de ses employeurs à PRO BTP pour la retraite et la prévoyance [4]. Il cumule donc simultanément plusieurs contrats. Ses cotisations de retraite complémentaire sont prélevées sur chacun de ses salaires. Il acquiert ainsi des points Arrco et/ou Agirc [5] pour tous ses emplois. En cas d'arrêt de travail, la Sécurité sociale verse à Yannick pour chaque contrat de travail des indemnités journalières dont le taux peut varier

© FOTOLIA

Autonomie et variété des tâches sont les atouts principaux du multisalariat

selon le salaire perçu. PRO BTP complète la différence en fonction du contrat Prévoyance souscrit par chaque employeur.

La même qualité de conseil et d'accompagnement

Pour ses frais médicaux, Yannick peut aussi bénéficier de la complémentaire santé de PRO BTP, soit en y adhérant à titre individuel, soit grâce à l'un de ses employeurs, dans le cadre d'une couverture collective facultative ou obligatoire. En présence de plusieurs contrats obligatoires, des dispenses sont possibles pour lui éviter d'être couvert plusieurs fois. Enfin, pour suivre ses informations liées à sa retraite et avoir le détail de ses remboursements de santé ou d'arrêts de travail, Yannick peut consulter la rubrique Mon compte sur www.probtp.com. Il a également la possibilité d'envoyer un mail à sa direction régionale pour en savoir plus sur sa protection sociale. En téléphonant à son conseiller ou en prenant rendez-vous en agence Conseil (voir page 36), il obtiendra des renseignements personnalisés. S'il travaille dans deux endroits différents en France, pas de problème. Il trouvera la même qualité d'accompagnement et de conseil, que ce soit à Lyon, Marseille ou Paris. ■

MINA GRECHENLIEVA

(1) Ensemble des techniques de gestion automatisée appliquées à l'habitation (confort, sécurité, communication).
(2) Articles L.2324-15, L.3141-14 et L.8261-1 à L.8261-3 du Code du travail.
(3) Celui qui embauche le salarié pour la plus grande durée de travail.
(4) Il peut aussi être affilié à une autre institution de retraite et de prévoyance, en cas d'activité hors BTP.
(5) Arrco : Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés. Agirc : Association générale des institutions de retraite des cadres ou assimilés.

© FOTOLIA

JE SUIS PRO, JE ME PROTÈGE

Qu'est-ce que tu fais ?
Je préfère mes baskets !
T'es fou ! Tu ne vas pas travailler avec ça !
Remets tes chaussures, je vais te montrer quelque chose...
Tu vois ce clou ? Avec tes chaussures de sécurité, tu es protégé.
En cas de chute de la poutre, tes orteils ne risquent rien avec l'embout métallique.
Luis ne glisse pas grâce aux crampons anti-dérapants. En plus, il est protégé s'il reçoit des produits chimiques.
Grâce à l'amortisseur dans le talon et au contrefort sur la cheville, Pierre évite les chocs et les entorses.
Alors, tu tiens toujours à mettre tes baskets ?
Heu...finalement, je vais garder ces chaussures ! Elles assurent trop !

© Benoît Springer - Comilus.com

Page réalisée en collaboration avec l'OPPBTP.
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

SERVICE COMPRIS

votre **cahier central**

© D.R

14

QUESTIONS RÉPONSES

▸ Vacances, santé, prévoyance, assurances… une sélection de vos questions les plus fréquentes.

© FOTOLIA

18

ORGANISATION

▸ PRO BTP : efficacité et rentabilité.

© GETTY

20

VACANCES

▸ De la réservation de votre séjour à votre arrivée sur place.

Retrouvez-nous sur **www.infos.probtp.com**

QUESTIONS RÉPONSES

Vacances

Habituellement, en été, je pars toujours en Tunisie, au village club de PRO BTP. Cette année, je peux y aller en toute sécurité ?

Absolument. Côté sécurité, vous n'avez pas de raison de vous inquiéter. D'ailleurs, le site de la diplomatie française [1] précise que « les séjours dans les zones touristiques ne posent pas de problèmes spécifiques de sécurité ». Qualité d'accueil, richesse des animations et diversité des prestations sont toujours au rendez-vous. Vous pouvez donc partir en toute tranquillité, comme Monique, de Troyes, qui a profité de trois semaines de détente en début d'année. « *C'était un beau voyage et nous avons été reçus à bras ouverts. J'ai été enchantée de l'accueil des Tunisiens. Côté restauration, il y avait beaucoup de choix et en grande quantité, c'était très bon ! Lors du repas de gala, nous avons été bluffés par la qualité du spectacle et du dîner pour 350 personnes, le tout servi à l'assiette… Chapeau !* »

© D.R

Le village vacances d'El Shems en Tunisie

© FOTOLIA

Entraide

Je suis handicapé et je cherche un centre de réadaptation professionnelle. PRO BTP a-t-il des solutions ?

Oui. L'établissement de PRO BTP le Belloy, à Saint-Omer-en-Chaussée (Oise), réinsère les personnes handicapées ne pouvant plus exercer leur profession en leur apprenant un autre métier. Pour en savoir plus, une vidéo vous attend. Flashez ce code :

Santé

Je souffre d'une déchirure musculaire. Mon médecin m'a prescrit une IRM, des séances de kiné et des bas de contention. La Sécurité sociale m'a remboursé en une seule fois. Est-ce qu'il en sera de même pour ma complémentaire ?

Oui, du moment que le décompte de la Sécurité sociale récapitule tous les actes réalisés. PRO BTP effectuera son remboursement en une seule fois, conformément à votre contrat, dès la réception du décompte.

© GETTY

Assurance

Je viens d'acheter un trois pièces. Je voudrais choisir la meilleure formule d'assurance habitation. Comment faire ?

Sur **www.probtp.com**, vous avez la possibilité de réaliser un devis. Pour cela, vous devez indiquer vos nom, prénom et lieu d'habitation. Ensuite, précisez le type d'habitation. Indiquez si vous avez déjà subi des sinistres. Mentionnez la valeur de votre mobilier. En quelques clics, vous obtenez une proposition de tarifs et de garanties. C'est simple et très clair. Il vous suffit ensuite de prendre contact avec un conseiller PRO BTP, par téléphone ou en agence Conseil, pour finaliser votre projet.

© GETTY

Solidarité

Je suis salariée du BTP, diabétique depuis plusieurs années. Ma complémentaire santé va-t-elle me coûter plus cher ?

Non. PRO BTP applique des tarifs identiques quel que soit votre état de santé. Cela fait partie de nos valeurs de solidarité.

Amiante

Mon père, ouvrier du BTP, a dû cesser son activité, suite à une exposition à l'amiante. Quel est son statut ?

Il est rattaché au régime des retraités et peut souscrire à titre individuel à la complémentaire santé de PRO BTP. Il peut également percevoir une indemnité de fin de carrière s'il a au minimum 50 ans, s'il a démissionné de son poste et s'il bénéficie de l'allocation de cessation d'activité pour les travailleurs de l'amiante de la CARSAT [2].

Internet

Je veux faire le point sur ma carrière et ma retraite. Comment faire ?

Rendez-vous sur www.probtp.com. Ici se trouve toutes les informations dont vous avez besoin pour votre retraite de base et complémentaire. Depuis le 1er janvier, vous pouvez en plus obtenir par Internet votre relevé de situation individuelle, quel que soit votre âge. Il récapitule l'ensemble de votre carrière, même hors BTP, ainsi que vos droits à la retraite de base et complémentaire. Pour y accéder, connectez-vous à l'espace **« Mon compte »,** rubrique **« Ma retraite »**. Si, après l'avoir consulté, vous avez besoin d'informations supplémentaires, vous pouvez contacter votre conseiller PRO BTP (voir page 36).

Coup de pouce

Je m'appelle Léa, je suis peintre en bâtiment et je viens d'avoir un enfant. En tant qu'ouvrière, PRO BTP peut-il me verser une prime de naissance ?

Oui. Grâce à votre contrat Prévoyance, vous avez droit à un forfait maternité qui s'élève, en 2012, à 1 163,90 €, soit 3,20 % du plafond annuel de la Sécurité sociale [3]. Pour savoir comment en bénéficier, contactez votre direction régionale (voir page 36).

(1) www.diplomatie.gouv.fr
(2) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.
(3) En 2012, le plafond de la Sécurité sociale est de 36 372 €.

© GETTY

Assurance Habitation

Suite à une inondation dans mon appartement, tous mes meubles ont été endommagés. Je suis couvert par la formule Optimal de l'assurance Habitation de PRO BTP. Qu'est-il prévu ?

Vous avez fait le bon choix. La nouvelle garantie Rééquipement à neuf en illimité de la formule Optimal vous permet de remplacer vos objets usuels (meubles, vaisselle, vêtements, livres, CD…) ainsi que vos appareils électriques et électroniques, votre literie, le matériel de sport (les vélos y compris), etc. Et cela, sans aucune déduction de vétusté !

© FOTOLIA

EN VEDETTE DANS CE NUMÉRO

Faites profiter PRO BTP Infos DE VOS IDÉES

À la lecture de *PRO BTP Infos*, vous souhaitez nous proposer un sujet ? Vous pouvez envoyer un e-mail à la rédaction de votre journal. Explications.

© FOTOLIA

Des infos, des analyses, des conseils : c'est *PRO BTP Infos* ! Sa version en ligne www.infos.probtp.com offre un plus par rapport à la version papier : la possibilité d'envoyer un message à la rédaction du journal. Vous pouvez ainsi nous laisser vos commentaires sur un article. Rendez-vous sur la Une du journal en ligne, rubrique « Écrire à la rédaction » (en haut, à droite) ou à la suite de chaque texte, dans la zone « Réagir à cet article », puis cliquez sur « Afficher ». Il suffit alors de saisir votre message. De même, si vous souhaitez que dans nos pages nous parlions d'un sujet sur les services et les solutions de PRO BTP, cliquez en page d'accueil sur « Je propose un article ». N'hésitez pas à nous solliciter : vos messages nous aident à rester au plus près de vos attentes. Nous nous engageons à vous répondre rapidement. ■

JULIEN BELLINO

Ils nous ont envoyé un message…

Réjanne R. : Bonjour, j'ai reçu votre magazine et je vois votre article sur les assurances auto. Vous assurez aussi les voitures sans permis ?

Simon T. : Il serait bien d'expliquer aux veuves leurs droits et les démarches à accomplir en cas de décès.

Christophe T. : Grâce à vous, j'ai mieux compris la réforme de la retraite et ses conséquences.

/// IMPORTANT

Ne postez aucune question relative à votre dossier personnel. La rédaction n'est pas en mesure de vous renseigner. Pour toute information sur celui-ci, renseignez-vous directement auprès de votre direction régionale (voir page 36) ou utilisez le formulaire en ligne sur probtp.com (http://www.probtp.com/email).

ORGANISATION

PRO BTP : efficacité et rentabilité

En tant qu'organisme à but non lucratif, PRO BTP s'engage à proposer le meilleur service au meilleur prix. Une volonté qui impose une gestion maîtrisée et performante. Parole à Stéphan Reuge, membre de la direction générale.

© FOTOLIA

Valorisation boursière, profit, courtiers… ces mots sont étrangers à PRO BTP. Votre groupe professionnel de protection sociale est sans but lucratif. Son seul objectif : protéger les femmes et les hommes du BTP. Son quotidien : rechercher un équilibre permanent entre service de qualité, gestion sécurisée et dépense maîtrisée.

▸ PRO BTP Infos : Comment y parvenez-vous ?

Stéphan Reuge, membre de la direction générale : PRO BTP est géré par les représentants des salariés et des employeurs du BTP. Cela nous permet d'être proches de nos publics, de mieux connaître leurs besoins et de leur apporter des réponses adaptées. Nous évitons aussi les frais sans bénéfice pour nos adhérents. Ainsi, nos commerciaux n'ont pas de commission et nous ne faisons pas de publicité. Nous nous concentrons sur le paiement rapide des prestations et la qualité de service.

▸ D'autres éléments y participent-ils ?

S. R. : PRO BTP gère la retraite complémentaire et la prévoyance du BTP. Cela permet de répartir les coûts et donc d'être moins cher pour tous. C'est aussi parce que nous couvrons des milliers d'entreprises en frais médicaux collectifs que nous garantissons à leurs salariés une couverture santé au meilleur rapport qualité/prix. Par ailleurs, nos partenariats nous permettent de partager les dépenses liées à notre fonctionnement. Nous faisons ainsi des économies qui nous permettent d'améliorer nos prestations.

▸ Quels sont les impacts pour les adhérents ?

S. R. : Des cotisations au juste prix, mais aussi des dispositifs de solidarité. Ainsi, chaque année, nous pouvons proposer des bourses d'études aux étudiants, des allocations aux

Stéphan Reuge, membre de la direction générale

Que fait PRO BTP avec 100 € de cotisations ?

Prévoyance conventionnelle
100 € encaissés :

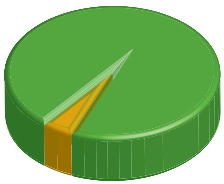

95,6 € pour les prestations versées et les fonds propres imposés par l'État

4,4 € pour nos frais de fonctionnement

Santé
100 € encaissés :

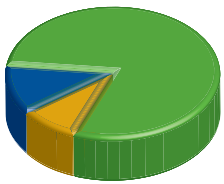

78,5 € pour les prestations versées et les fonds propres imposés par l'État

9,8 € pour nos frais de fonctionnement

11,7 € de taxes de l'État

personnes en difficulté ou des maintiens gratuits des droits aux invalides et aux chômeurs.

▸ Comment PRO BTP maîtrise-t-il ses dépenses dans un contexte économique difficile ?

S. R. : Malgré les réformes, le déremboursement des médicaments, la hausse des dépenses et des taxes, nos prix ont globalement moins augmenté que ceux de nos concurrents. Par exemple, la taxe sur les complémentaires santé (TSCA), mise en place par l'État, a fortement augmenté (en passant de 3,5 % à 7 %). Pas nos cotisations. Côté prévoyance, les tarifs de nos garanties en cas de décès, d'invalidité ou de longue maladie sont inchangés malgré des dépenses accrues depuis 2010. Ici, nos fonds propres jouent aussi un rôle d'amortisseur.

▸ Communiquer sur vos frais de fonctionnement ne pose donc aucun problème ?

S. R. Nous sommes au service de nos adhérents et nous leur devons le meilleur. La transparence sur ce sujet ne nous pose donc aucun problème. ■

Propos recueillis par MARIE-PIERRE DARRAS

Le système informatique de PRO BTP : un outil performant au service de la productivité

© D.R

LES VACANCES DE PRO BTP

De la réservation de votre séjour À VOTRE ARRIVÉE SUR PLACE

Choisir, réserver et préparer ses vacances… c'est très facile avec PRO BTP. L'offre est variée et les formalités rapides. Explications.

En France ou à l'étranger, à la mer ou à la montagne, cette année, vous mettez le cap sur l'une des destinations de PRO BTP ! Au choix : plus de 30 séjours été et hiver. Quelle que soit votre envie, vos vacances se préparent en trois phases.

© GETTY

1. La réservation

Par téléphone

Appelez votre direction régionale au numéro Vacances (voir page 36). Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et le samedi, de 8 h 30 à 13 h. **Nouveau :** il est désormais possible de régler votre séjour avec votre carte bancaire.

En agence Conseil

Vous pouvez rencontrer l'un de nos conseillers et choisir avec lui votre destination (voir page 36). Il vous proposera des séjours adaptés à vos envies et à votre budget.

Par Internet, sur notre site www.probtp.com/vacances

La page d'accueil vacances vous présente nos destinations mer, montagne, circuits et week-ends. Si l'une d'elles vous tente, cliquez sur le bouton « Découvrir ». Vous

VOLS AERIENS

Pour les séjours avec vol aérien, les billets d'avion sont expédiés à votre domicile quelques jours avant le départ, ou remis directement à l'aéroport. Pour faciliter vos déplacements, PRO BTP organise des pré/post-acheminements depuis votre région. Pour en bénéficier, contactez votre direction régionale. En cas de changement de dernière minute, vous êtes prévenus le plus rapidement possible.

accédez alors à une page décrivant le lieu de séjour, le mode d'hébergement proposé (pension, demi-pension, location…), et donnant des informations pratiques. Cliquez sur « Réservez votre séjour ». Entrez votre date de départ et le nombre de participant(s). Tous les séjours disponibles à la date souhaitée s'affichent. Confirmez la destination qui vous intéresse et faites « Rechercher ». Puis suivez les étapes jusqu'à la réservation finale. Vous pouvez alors payer en ligne en toute sécurité.

2. La confirmation

Une fois vos vacances payées, vous recevez à votre domicile une confirmation de réservation. Elle comprend les informations essentielles : le nom des bénéficiaires, les dates de départ et de retour, le mode de transport (en voyage organisé ou par vos propres moyens), la formule d'hébergement choisie et le détail de la facturation. Avec ce courrier, vous recevez également votre certificat de séjour, appelé « voucher ».

Pour faciliter vos vacances, PRO BTP vous envoie également « Le guide de voyage » de votre destination [1]. Vous y trouverez la présentation du lieu de séjour et si besoin, l'itinéraire pour vous y rendre.

3. Votre arrivée

Sur place, tout est simple. Présentez-vous à la réception et remettez votre certificat de séjour (« voucher »). Vous n'avez plus qu'à poser vos valises et profiter de vos vacances. ■

MURIELLE ALAVOINE-BORGIA

(1) Sauf pour les circuits. Paris bénéficie aussi d'un guide pour les week-ends.

© COVOITURAGE.FR

/// LE COVOITURAGE, LA NOUVELLE ASTUCE DE PRO BTP

Alors que le prix de l'essence atteint des sommets, PRO BTP vous propose de faire des économies grâce au covoiturage. Le principe : mettre en relation les conducteurs et passagers effectuant le même trajet, afin de partager la même voiture et de diviser les frais de transport. Pour cela, PRO BTP a opté pour un partenaire de choix, le site covoiturage.fr. Après une inscription gratuite, il suffit au conducteur de poster son trajet (lieu de départ, d'arrivée, horaires). Grâce au moteur de recherche, les passagers peuvent facilement trouver leur conducteur. Rendez-vous sur : http://probtp.covoiturage.fr/

T'AS UN BON PLAN ?

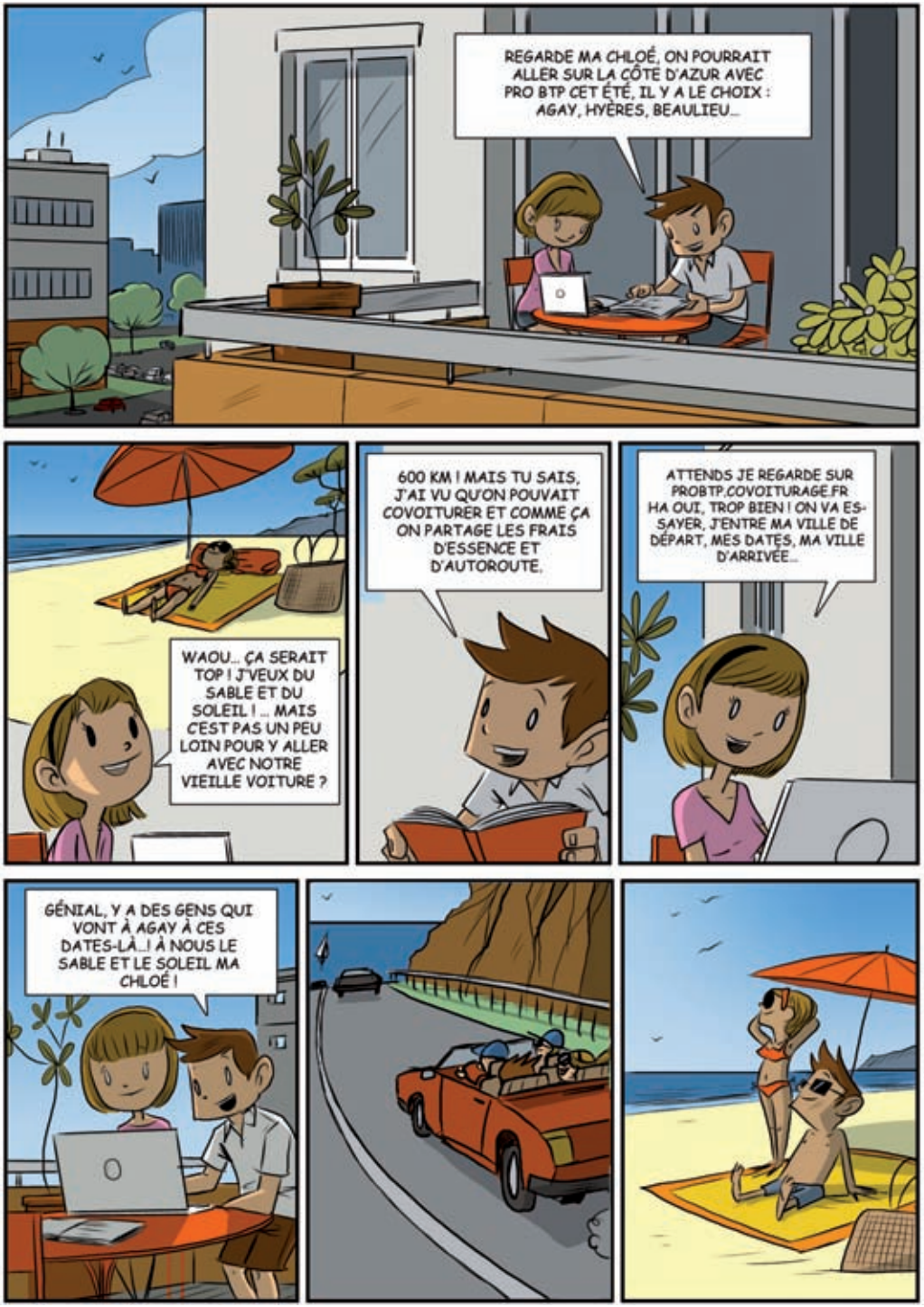
REGARDE MA CHLOÉ, ON POURRAIT ALLER SUR LA CÔTE D'AZUR AVEC PRO BTP CET ÉTÉ, IL Y A LE CHOIX : AGAY, HYÈRES, BEAULIEU...
WAOU... ÇA SERAIT TOP ! J'VEUX DU SABLE ET DU SOLEIL ! ... MAIS C'EST PAS UN PEU LOIN POUR Y ALLER AVEC NOTRE VIEILLE VOITURE ?
600 KM ! MAIS TU SAIS, J'AI VU QU'ON POUVAIT COVOITURER ET COMME ÇA ON PARTAGE LES FRAIS D'ESSENCE ET D'AUTOROUTE.
ATTENDS JE REGARDE SUR PROBTP.COVOITURAGE.FR HA OUI, TROP BIEN ! ON VA ESSAYER, J'ENTRE MA VILLE DE DÉPART, MES DATES, MA VILLE D'ARRIVÉE...
GÉNIAL, Y A DES GENS QUI VONT À AGAY À CES DATES-LÀ..! À NOUS LE SABLE ET LE SOLEIL MA CHLOÉ !

© AS2 S3 - comilus.com

© D.R - MARCEL JOLIBOIS

En couverture

PRO BTP et vous : une relation QUI A DU SENS

Besoin d'une information, d'un conseil, d'une aide… Au téléphone, en agence Conseil ou sur www.probtp.com, vous trouverez la réponse à vos questions. Pour cela, nous mobilisons tous nos moyens humains et techniques. Un seul objectif : renforcer notre relation avec vous.

© FOTOLIA

Une question ? Notre accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

Ma mère, qui perçoit une retraite de PRO BTP, a des difficultés pour se déplacer et doit impérativement adapter sa salle de bains à son handicap. Que peut faire PRO BTP ? demande un adhérent à sa téléconseillère.

- Je comprends votre situation, monsieur, vous souhaitez venir en aide à votre maman, répond la téléconseillère. *Nous pouvons certainement faire quelque chose pour vous. Je regarde votre dossier. Avez-vous pensé à demander un soutien financier destiné à adapter son logement ?*

- Non…

- Je vous envoie un dossier de demande d'aide qui sera examiné en commission régionale.

- Merci.

- Avez-vous besoin d'autres informations ? Cette situation n'est-elle pas trop lourde à gérer pour vous ?

- C'est vrai, je me sens seul face à ce problème…

- Je peux vous passer une personne qui vous indiquera les coordonnées d'une association qui organise des sorties. Vous pourrez même obtenir un contact pour une aide à domicile.

- Merci. Merci beaucoup. »

NOUS NOUS ENGAGEONS À ÊTRE TOTALEMENT À VOTRE ÉCOUTE LORSQUE VOUS NOUS TÉLÉPHONEZ, PROCHES DE VOUS AVEC NOTRE RÉSEAU D'ACCUEIL ET DISPONIBLES 24H/24 AVEC WWW.PROBTP.COM

Un dialogue irréaliste ? Pas si sûr. Chez PRO BTP, notre mission est d'être le partenaire de la famille du BTP et de trouver des solutions répondant à vos besoins. Vous êtes au cœur de nos préoccupations. Ainsi, nous nous engageons à être totalement à votre écoute lorsque vous nous téléphonez, proches de vous avec notre réseau d'accueil et disponibles 24 h/24 avec www.probtp.com.

Une écoute active, une réponse précise

Vous nous appelez souvent pour des problèmes qui vous touchent de très près.

© D.R

Cela peut concerner vos indemnités journalières, une demande de soutien en cas de difficultés financières ou encore une démarche suite à un veuvage. Afin d'instaurer un échange efficace et personnalisé, tous les conseillers de PRO BTP ont suivi une formation spécifique. Nous agissons un peu comme si vous faisiez partie de la famille. Généreuse et réactive, notre écoute active permet de déceler, comprendre et répondre à vos besoins. Par ailleurs, afin de vous fournir des réponses toujours plus précises, nos conseillers connaissent parfaitement le domaine de la protection sociale. « *Aujourd'hui, on vise le sur-mesure pour répondre utilement à nos adhérents* », explique Alain Adicéom, directeur régional Normandie-Picardie. En effet, tous les cas nécessitent une véritable attention, c'est pourquoi nous nous devons d'aller très loin dans la personnalisation de la relation. « *Les charges émotionnelles peuvent être très fortes*, témoigne Éric Perrin, responsable de marché Particuliers à Lille. *En nous formant à une écoute bienveillante et plus construite, PRO BTP a initié un premier pas indispensable.* » Et les résultats sont là : les marques de satisfaction sont nombreuses. « *J'ai été très touchée par votre sympathie lors du décès de mon époux*, confie Marie-Jeanne, de Toulouse [1]. *Je vous remercie pour votre sérieux et pour le suivi du dossier.* »

CHEZ PRO BTP, NOTRE MISSION EST DE TROUVER DES SOLUTIONS RÉPONDANT À VOS BESOINS

Côté pratique, nous avons aussi élargi nos plages horaires. Notre accueil téléphonique est désormais ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h (voir page 36).

À deux pas de chez vous, un soutien permanent

L'attention que nous vous portons passe aussi par un réseau d'accueil proche de chez vous. Plus de 100 agences Conseil sont à votre disposition dans toute la France car, dans certaines situations, rien ne remplace une relation de personne à personne. Elles sont ouvertes du lundi au samedi matin. Pour connaître les coordonnées et les horaires d'ouverture, connectez-vous sur www.probtp.com, onglet « contacts » (en haut, à droite de l'écran), ou appelez votre direction régionale (voir page 36). Ces espaces de rencontre et d'information ont été entièrement rénovés, pour vous offrir le meilleur service. Que vous ayez besoin d'une réponse rapide ou d'une entrevue plus longue, nos conseillers sont à votre disposition. Ils vous reçoivent sans rendez-vous le matin et sur rendez-vous l'après-midi, pour des entretiens personnalisés. Vous souhaitez réserver ➜

© D. R - MARCEL JOLIBOIS

© FOTOLIA

RÉSULTAT EN 2011 : 2 ADHÉRENTS SUR 3 SONT TRÈS SATISFAITS DE LEURS CONTACTS AVEC PRO BTP.

➜ vos vacances, construire une épargne, assurer vos biens ou souscrire une complémentaire santé, ils prennent le temps de vous écouter et de vous orienter vers les solutions les plus adaptées. « *J'ai été très bien accueillie et surtout renseignée lors de ma visite à PRO BTP,* témoigne Françoise, de l'Aveyron [(1)]. *Beaucoup pourraient en prendre de la graine.* » Près de 200 permanences complètent ce réseau. Elles se tiennent plusieurs fois par semaine dans des bureaux mis à la disposition de PRO BTP (dans des mairies, par exemple). « *Les conseillers y apportent le même niveau d'expertise et de conseil que dans nos autres points de contact,* précise Patrick Attias, responsable de développement en Provence-Alpes-Côte d'Azur. *On y trouve les services proposés en agences Conseil. Chaque conseiller est équipé d'un ordinateur portable et d'une imprimante*. » Enfin, pour ceux qui n'ont pas le temps de se déplacer, www.probtp.com reste un moyen d'information performant sur les solutions et services de PRO BTP.

24 h/24, l'efficacité en ligne

« *De chez lui, en un clic et à tout moment, l'adhérent peut trouver une information sur le portail "Salarié" et se connecter en temps réel sur "Mon compte"*, explique Émilie Markovic, membre de l'équipe Internet de PRO BTP. *Il accède directement à ses données personnelles et confidentielles*

/// PRO BTP MESURE VOTRE SATISFACTION

Plusieurs méthodes sont utilisées par PRO BTP pour mesurer la satisfaction de ses adhérents.

1. Des enquêtes

Elles sont réalisées par un organisme extérieur. Résultat : **71 % de satisfaction** globale pour la période de septembre-décembre 2011.

2. L'indice permanent de satisfaction (IPS)

PRO BTP demande régulièrement votre avis sur la qualité de ses services. Ainsi, **5 000 questionnaires** sont envoyés par semaine aux personnes ayant eu un contact avec PRO BTP. Les adhérents y répondent de manière anonyme et peuvent ajouter des commentaires. Les réponses sont, par la suite, analysées et utilisées pour améliorer l'accueil et les services. La dernière note : **95,2 % de satisfaction générale** annuelle.

3. Le baromètre relation adhérent PRO BTP

Cet outil permet de mesurer chaque année le niveau de satisfaction des adhérents en matière de contacts : téléphone, agence Conseil, presse, courriers, site Internet, e-mails. Résultats en 2011 : **94 % des adhérents sont satisfaits ou très satisfaits de leurs contacts téléphoniques.**
Quant aux agences Conseil, le taux de satisfaction avoisine les 97 % (contre 93 % en 2010). Le site Internet www.probtp.com bénéficie aussi de très bons échos avec 96 % de satisfaits ou très satisfaits (contre 94 % en 2010).

© FOTOLIA

(épargne, remboursements santé, relevé de carrière…). C'est un bon moyen pour obtenir une réponse immédiate, notamment grâce aux devis en ligne : assurance auto, habitation, santé et épargne. » De plus, claire et rapide, la nouvelle présentation du site vous permet d'atteindre rapidement votre objectif. « *J'ai pu obtenir tous les renseignements que je voulais,* confie Myriam, internaute sur www.probtp.com [(1)]. *Les informations sont facilement accessibles et la présentation est gaie.* » Vous pouvez aussi nous envoyer un e-mail pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller ou poser une question. Un formulaire est disponible en ligne, sur le portail "Salarié" . Cliquez en bas à droite, sur "Envoyer un e-mail", remplissez-le et appuyez sur "Envoyer". Vous obtenez ➜

Une présence renforcée aux moments cruciaux

© GETTY

Au-delà de l'accompagnement sur-mesure, PRO BTP épaule ses adhérents à des moments importants de leur vie. Des moments qui nécessitent écoute, conseil et attention. Ainsi, des ateliers de reconstruction psychologique ont été mis en place pour redonner goût à la vie aux personnes endeuillées. Testée dans la région Nord-Pas-de-Calais, cette expérience humaine a déjà eu un grand succès. Pendant une semaine en Tunisie, des veuves et des veufs ont travaillé avec des professionnels de santé et des retraités bénévoles afin de traverser les étapes du deuil et retrouver la sérénité.

Une autre action vise à soulager les aidants. Effectivement, lorsque la dépendance touche une personne, ce sont souvent ses proches qui doivent assurer. Ils peuvent donc, à leur tour, souffrir de fatigue et d'isolement. Avec *Vacances répit familles*, PRO BTP apporte une solution. Ce projet, développé en partenariat avec l'Association française contre les myopathies (AFM), verra le jour courant 2012 à Fondettes (Tours). Il réunira en un même lieu un hébergement pour les personnes en perte d'autonomie et une structure de loisirs pour leurs proches. Une initiative renforcée par un accord avec l'Association française des aidants, qui permettra de créer des espaces d'échange et de soutien (voir page 5). PRO BTP donne aussi un coup de pouce aux jeunes en recherche d'emploi en mettant à leur disposition un réseau de parrains, retraités du BTP. Pour les seniors, c'est un moyen de rester dynamiques, tout en transmettant leur savoir-faire. Pour les jeunes, c'est un plus pour accéder à la vie active, guidés par des conseils de professionnels. Tout le monde est gagnant !

© D. R - MARCEL JOLIBOIS

Plus de 100 agences Conseil vous accueillent dans toute la France

➜ une réponse dans les 48 heures. Autre avantage : www.probtp.com est toujours à portée de mains grâce à sa version “mobile”, adaptée au smartphone. Écoute, proximité, disponibilité, PRO BTP vous accompagne au quotidien. ■

MURIELLE ALAVOINE-BORGIA et MINA GRECHENLIEVA

(1) Témoignage recueilli lors d'enquête de satisfaction ou de séance de tests d'utilisateurs, réalisées par PRO BTP.

/// L'INFO TOUT LE TEMPS ET AUTREMENT

PRO BTP, c'est aussi des lettres et des journaux pour une information riche et variée. Vous recevez trois fois par an ***PRO BTP Infos***. Les retraités reçoivent six fois par an la revue ***Le Fil des ans***. Un seul objectif : vous donner les renseignements dont vous avez besoin. En outre, des e-letters permettent aux internautes de rester connectés à l'actualité de PRO BTP. Pour les recevoir, rendez-vous sur www.probtp.com, rubriques "Mon compte", "Mes infos" et saisissez votre adresse mail. Cliquez sur "Recevoir des informations par e-mail". Pour vous abonner à "Mon compte", voir page 38. Enfin, des guides dédiés à des moments clés de la vie sont édités, pour que chaque adhérent puisse profiter des services de PRO BTP. Vous pouvez les consulter sur www.probtp.com

2 adhérents sur 3 se disent très satisfaits de leurs contacts avec PRO BTP

1

L'écoute

4 800 000 appels annuels

94 % des adhérents sont satisfaits ou très satisfaits de leurs contacts téléphoniques avec PRO BTP. Ils trouvent les conseillers disponibles, aimables et à l'écoute.

2

La proximité

325 000 visites annuelles dans les agences Conseil et les permanences

97 % des adhérents sont satisfaits ou très satisfaits des agences Conseil PRO BTP. Ils apprécient la fiabilité des conseils et les solutions adaptées à leurs besoins.

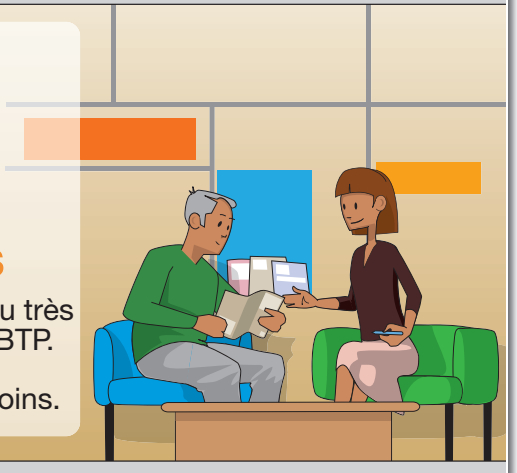

3

La disponibilité

450 000 utilisateurs de probtp.com par mois

96 % des internautes sont satisfaits ou très satisfaits du www.probtp.com. Ils trouvent l'information donnée facile à consulter et à comprendre et considèrent les services de l'espace « Mon compte » très utiles.

Source : Baromètre de la relation adhérent PRO BTP. Enquête téléphonique réalisée de mai à juillet 2011, auprès de 3 069 adhérents de PRO BTP, âgés de 18 à 75 ans et résidant en France métropolitaine.

Pour votre santé, appuyez-vous sur des bases solides. Choisissez BTP Santé.

GRATUITÉ
pour les enfants jusqu'à 3 ans inclus

JUSQU'À 22 %
de réduction pour le conjoint

PARTICULIERS

MEDP 0338 - JDA8 - 04/2012 - Crédit photo : Fotolia

LABEL D'EXCELLENCE 2012 PRO SANTÉ

Votre devis santé sur probtp.com

au : N°Azur 0 810 006 166 ou au 01 57 63 66 66

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

PRO BTP, le groupe paritaire de protection sociale, à but non lucratif, au service du Bâtiment et des Travaux publics.
BTP-PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics – Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale – Siège social : 7 rue du Regard 75 006 PARIS – SIREN 784 621 468

PRO BTP

© THINKSTOCK

VILLAGES DE VACANCES PRO BTP

Plus verte MA PLANÈTE

Les villages de vacances de PRO BTP sont une bonne illustration de ce qui peut être entrepris collectivement pour le développement durable. Petit voyage éco-responsable sur le territoire français.

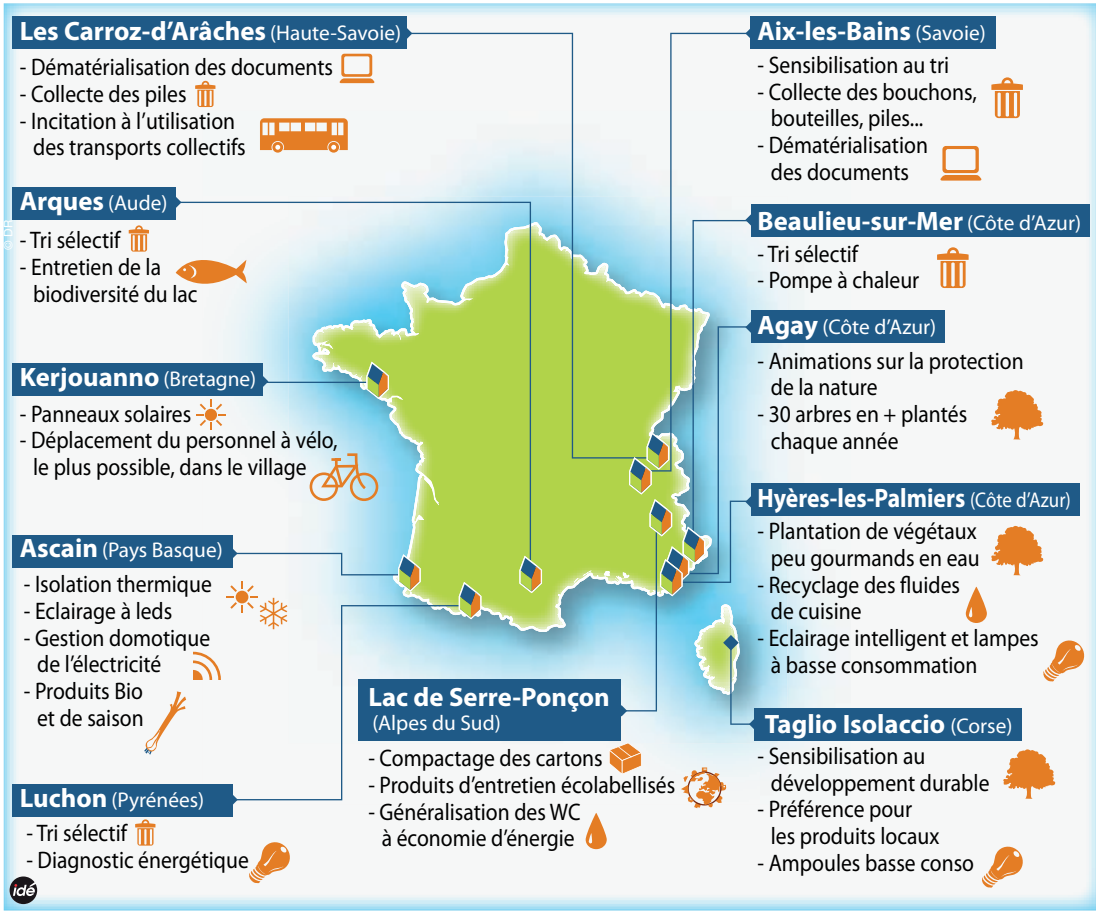
Les Carroz-d'Arâches (Haute-Savoie)
- Dématérialisation des documents
- Collecte des piles
- Incitation à l'utilisation des transports collectifs
Arques (Aude)
- Tri sélectif
- Entretien de la biodiversité du lac
Kerjouanno (Bretagne)
- Panneaux solaires
- Déplacement du personnel à vélo, le plus possible, dans le village
Ascain (Pays Basque)
- Isolation thermique
- Eclairage à leds
- Gestion domotique de l'électricité
- Produits Bio et de saison
Luchon (Pyrénées)
- Tri sélectif
- Diagnostic énergétique
Lac de Serre-Ponçon (Alpes du Sud)
- Compactage des cartons
- Produits d'entretien écolabellisés
- Généralisation des WC à économie d'énergie
Aix-les-Bains (Savoie)
- Sensibilisation au tri
- Collecte des bouchons, bouteilles, piles...
- Dématérialisation des documents
Beaulieu-sur-Mer (Côte d'Azur)
- Tri sélectif
- Pompe à chaleur
Agay (Côte d'Azur)
- Animations sur la protection de la nature
- 30 arbres en + plantés chaque année
Hyères-les-Palmiers (Côte d'Azur)
- Plantation de végétaux peu gourmands en eau
- Recyclage des fluides de cuisine
- Eclairage intelligent et lampes à basse consommation
Taglio Isolaccio (Corse)
- Sensibilisation au développement durable
- Préférence pour les produits locaux
- Ampoules basse conso

© THINKSTOCK

Vous pouvez participer à ce voyage éco-responsable en choisissant le covoiturage pour vous rendre dans l'un des villages de vacances PRO BTP.

Rendez-vous sur **http://probtp.covoiturage.fr/**, partagez votre trajet et diminuez votre empreinte carbone ! ■

JULIEN BELLINO

ASSURANCE MOTO

Je roule serein AVEC PRO BTP

Vous adorez parcourir les routes sur votre moto. Mais pas question de prendre des risques. PRO BTP couvre vos déplacements selon vos besoins.

© FOTOLIA

Tiers simple, Tiers maxi et Tous risques : PRO BTP vous propose trois formules d'assurance Moto. Chacune de ces formules comprend les garanties responsabilité civile, obligatoire pour conduire un deux-roues, et dommages corporels qui vous permet de recevoir une aide financière en cas d'accident. Mais les avantages ne s'arrêtent pas là.

▸ Je bénéficie d'une assistance complète quelle que soit ma formule d'assurance.

VRAI Toutes les formules vous permettent de bénéficier de l'assistance 24 h sur 24 en cas de panne à plus de 50 km de chez vous. Cela comprend la prise en charge du rapatriement au domicile et des frais d'hospitalisation éventuels à l'étranger, du remorquage du véhicule et d'une aide téléphonique au constat amiable. En cas d'accident, l'assistance intervient quel que soit le lieu de survenance du sinistre. Une assistance panne 0 kilomètre est aussi prévue en formule **Tous risques**. Elle est accessible en option en **Tiers simple** et **Tiers maxi**. Elle intervient en cas de panne du véhicule à moins de 50 kilomètres du domicile. Selon la cause du problème, un dépanneur peut être envoyé. Le retour au domicile du conducteur et du passager est organisé.

▸ Le vol du véhicule n'est pas couvert par PRO BTP.

FAUX Les formules **Tiers maxi** et **Tous risques** le couvrent. Le véhicule est remboursé par le montant de sa valeur, établie au jour du sinistre par un expert.

▸ Les bons conducteurs sont récompensés.

VRAI Si le bonus/malus du conducteur (auto et/ou moto) est de 0,50 depuis au moins une échéance annuelle, la prime d'assurance est réduite de 1 % tous les ans, avec un maximum de 8 %.

▸ Mon équipement motard peut être remboursé en cas de dommages.

VRAI Les bottes, combinaison, pantalon, gants et blouson sont garantis en formule **Tous risques**. Quant au casque, il est assuré dès la formule **Tiers maxi**. Il est remboursé sur la base de la facture d'achat.

/// BON À SAVOIR

- Depuis le 1er janvier 2011, de nouvelles règles s'appliquent pour la conduite des motos de 50 à 125 cm^3. Le seul permis B obtenu depuis plus de deux ans ne suffit plus : le conducteur doit produire une attestation de formation pratique ou un relevé d'informations.
- Les personnes ne travaillant pas dans le BTP peuvent aussi souscrire un contrat Moto chez PRO BTP.

▸ **Je peux assurer une moto sportive [1].**

FAUX PRO BTP n'assure pas les motos sportives, quelle que soit leur cylindrée. Il en est de même pour les véhicules kités et les motos jouets comme les « pocket bikes ».

▸ **Je peux souscrire un contrat si mon bonus/malus est supérieur à 0,8.**

VRAI Pour pouvoir s'assurer, il faut être titulaire d'un cœfficient de bonus/malus inférieur ou égal à 1.

▸ **Le montant de mes cotisations Moto est réduit si je suis déjà assuré(e) chez PRO BTP pour ma voiture.**

VRAI La réduction est de 40 % si le conducteur ou son conjoint est déjà assuré chez PRO BTP pour sa voiture.

© GETTY

▸ **Avec le contrat Moto de PRO BTP, je suis bien couvert(e) et je roule tranquille.**

VRAI !

Pages réalisées par ÉRIC BARON

(1) Moto disposant de la technique la plus avancée et d'un moteur puissant.

Des garanties solides dès la formule de base

PRO BTP vous propose trois niveaux de garanties vous protégeant en toutes circonstances.

GARANTIES DE BASE	Tiers simple	Tiers maxi	Tous risques
Responsabilité civile	●	●	●
Défense	●	●	●
Recours	●	●	●
Dommages corporels	●	●	●
Assistance de base	●	●	●
Catastrophes naturelles		●	●
Evénements climatiques		●	●
Incendie / explosion / Attentats		●	●
Vol		●	●
Bris de glace			●
Dommages tous accidents			●
Equipement motard			●
GARANTIES OPTIONNELLES			
Accessoires hors série		●	●
PACK MOBILITÉ			
Assistance panne 0 km	●	●	●
Véhicule de remplacement			●
PACK SÉCURITE FINANCIÈRE			
Indemnisation + du véhicule			●

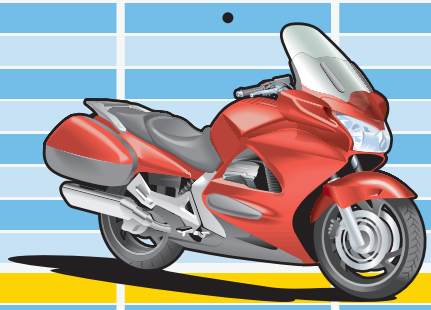

BTP SANTÉ

Bien dans mon corps, bien dans MES REMBOURSEMENTS

Muscles fatigués, articulations douloureuses, vertèbres déplacées… quand il faut soigner son corps, l'intervention d'un kinésithérapeute devient incontournable. Mode d'emploi pour être bien remboursé.

© FOTOLIA

© FOTOLIA

Aïe, un tour de reins. Des séances de kinésithérapie semblent inévitables. Cette dépense imprévue vous préoccupe. Pas d'inquiétude ! En respectant le parcours de soins coordonnés, vous êtes pris en charge par la Sécurité sociale. Et avec la couverture santé de PRO BTP, votre portefeuille garde sa souplesse. Tout commence par une visite chez votre médecin traitant. Il est le seul à pouvoir établir une ordonnance qui vous permettra d'être remboursé. Il précise le type de rééducation à suivre et le nombre de séances estimé. Certaines situations, comme la libération du nerf médian au canal carpien, demandent un accord préalable de la Sécurité sociale [1]. Votre médecin vous remet alors un formulaire à compléter et à renvoyer à la Sécurité sociale. Une fois muni de votre feuille de soin, vous pouvez consulter un kinésithérapeute. Il définira le déroulement du traitement et, si votre état nécessite plus de séances, il se rapprochera de l'Assurance maladie pour un nouvel accord.

PRO BTP complète les paiements de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale prend en charge 60 % du tarif conventionnel (voir exemple), 90 % si vous dépendez du régime Alsace-Moselle. Si vous adhérez à la couverture santé de PRO BTP, celle-ci complète les paiements de la

/// EXEMPLE DE REMBOURSEMENT

Patrick souffre d'une entorse à la cheville. Son médecin traitant lui prescrit dix séances de kinésithérapie. Le traitement coûte 153 € au total (15,30 € par séance). La Sécurité sociale rembourse 60 % du tarif conventionnel [1], soit 91,80 €. Patrick est couvert par la formule de base de PRO BTP qui prend en charge 100 % du tarif conventionnel. Elle complète donc la part de la Sécurité sociale, soit 61,20 €.

(1) 2,04 € par acte. Lors d'une séance, un kinésithérapeute facture en moyenne 7,5 actes. Le tarif conventionnel pour une séance est donc de 15,30 € en moyenne.

© FOTOLIA

Sécurité sociale à hauteur des taux de remboursement prévus par votre contrat. Vous devez donc faire l'avance des frais, le tiers payant n'étant pas mis en place pour la kinésithérapie. À la fin de vos séances, les informations de la Sécurité sociale sont transmises à PRO BTP par un système d'échange informatique appelé Noémie. Si votre kinésithérapeute ne l'utilise pas, ce sera à vous d'envoyer la facture à PRO BTP. Pour suivre vos remboursements, un réflexe : **www.probtp.com**, rubrique Mon compte (voir page 38).

Important : N'oubliez pas de présenter votre carte Vitale à chaque visite médicale pour une prise en charge rapide de votre dossier. ■

MINA GRECHENLIEVA

(1) Liste des actes de masso-kinésithérapie disponible sur www.ameli.fr

© FOTOLIA

/// PRO BTP PREND AUSSI EN CHARGE L'OSTÉOPATHIE

En cas de visite chez un ostéopathe et selon votre contrat, vos premières séances peuvent être remboursées par PRO BTP (de 40 € × 2 à 60 € × 4, en fonction de la formule choisie). Attention : les actes ne seront remboursés que s'ils sont dispensés par un ostéopathe diplômé.

Il faut envoyer à votre direction régionale une facture prouvant cette reconnaissance, avec le tampon professionnel ou le code Adeli [1] faisant foi. Vous pouvez demander par écrit la liste des professionnels auprès des Agences régionales de santé (www.ars.sante.fr).

(1) Numéro de référence des praticiens salariés ou libéraux.

PRO BTP

MODE D'EMPLOI

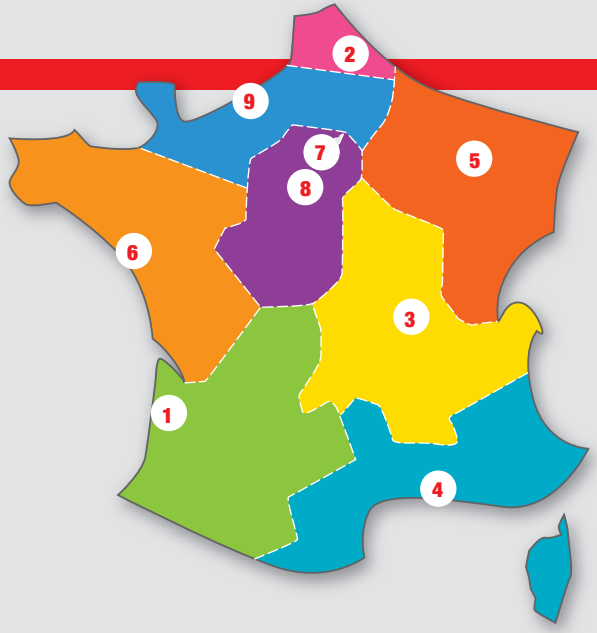

Par téléphone ou par courrier

Présents dans toute la France, nous sommes organisés en 9 directions régionales.
Selon votre lieu d'habitation, vous êtes rattaché à l'une d'entre elles.
Pour contacter votre conseiller, reportez-vous à la carte ci-dessus.

Notre accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

■ Votre numéro :
Retraite, Prévoyance, Santé, Épargne, Assurances

● Votre numéro :
Vacances, Action sociale

1 Direction régionale Sud-Ouest
33055 BORDEAUX CEDEX
Départements 09, 12, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82 et 87
■ Tél. 05 56 11 56 11
● Tél. 05 56 11 56 19

2 Direction régionale Nord - Pas-de-Calais
59042 LILLE CEDEX
Départements 59 et 62
■ Tél. 03 20 12 35 35
● Tél. 03 20 12 35 14

3 Direction régionale Rhône-Alpes - Bourgogne - Auvergne
CS 70734 69257 LYON CEDEX 09
Départements 01, 21, 38, 58, 71, 73, 74, 89 et 97
■ Tél. 04 72 42 16 16
● Tél. 04 72 42 16 00
Départements 03, 07, 15, 26, 42, 43, 63 et 69
■ Tél. 04 72 42 17 71
● Tél. 04 72 42 16 00

4 Direction régionale Méditerranée
CS 50011
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Départements 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A et 2B
■ Tél. 04 96 20 70 00
● Tél. 04 96 20 70 70

5 Direction régionale Grand-Est
CS 55415
54056 NANCY CEDEX
Départements 08, 10, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88 et 90
■ Tél. 03 83 95 39 94
● Tél. 03 83 95 39 92

6 Direction régionale Ouest-Atlantique
44176 NANTES CEDEX 4
Départements 16, 17, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56, 72, 79, 85 et 86
■ Tél. 02 40 38 15 15
● Tél. 02 40 38 15 22

7 Direction régionale Paris - Seine
75745 PARIS CEDEX 15
Départements 75, 92, 93 et 94
■ Tél. 01 55 76 15 05
● Tél. 01 55 76 15 30

8 Direction régionale Île-de-France - Centre
75975 PARIS CEDEX 20
Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45, 77, 78, 91 et 95
■ Tél. 01 40 31 38 88
● Tél. 01 40 31 38 70

9 Direction régionale Normandie - Picardie
76138 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Départements 02, 14, 27, 50, 60, 61, 76 et 80
■ Tél. 02 35 07 29 44
● Tél. 02 35 07 29 11

© DR - MARCEL JOLIBOIS

L'agence Conseil de Nice

En agence

114 agences Conseil vous reçoivent partout en France.

Elles sont ouvertes du lundi au samedi matin. Les après-midi et le samedi matin sont réservés aux rendez-vous.

Pour un entretien personnalisé, contactez votre direction régionale.

↘ Un kiosque Internet

En quelques clics, vous découvrez les garanties et services de PRO BTP et accédez à votre compte.

↘ Une borne tactile

Avec votre carte Vitale, vous consultez les derniers paiements de PRO BTP et le détail de votre contrat santé.

↘ Une documentation en libre service

Toutes les informations pratiques sur nos produits et services sont à portée de main.

↘ Un écran vidéo

Des clips et des flashs infos vous permettent de suivre notre actualité nationale et locale.

↘ Un espace Rendez-vous

Votre conseiller vous reçoit en toute confidentialité. Pour prendre un rendez-vous, téléphonez à votre direction régionale.

RETROUVEZ
WWW.PROBTP.COM
SUR SMARTPHONE.

Sur internet

probtp.com

↘ Téléchargez tous les documents dont vous avez besoin.

↘ Retrouvez les coordonnées de tous nos lieux d'accueil. Vous pouvez aussi nous envoyer un e-mail

↘ **Accédez à votre compte.**

- Pour vous abonner, cliquez sur « Mon compte ». Vous devrez ensuite indiquer votre identifiant et votre adresse e-mail. Quelques jours plus tard, vous recevrez par courrier un code d'accès à personnaliser en ligne.

- Si vous êtes adhérent à la complémentaire santé de PRO BTP, vous avez certainement reçu un code d'accès provisoire. Il figure sur vos courriers de remboursement santé. Utilisez-le lors de votre première connexion et personnalisez-le en ligne.

↘ Découvrez tous les services de PRO BTP

↘ Suivez notre actualité en temps réel.

↘ Faites des **devis en ligne** : habitation, santé, auto.

↘ Préparez avec PRO BTP les grands changements de votre vie : entrée dans le BTP, mariage, retraite…

↘ Découvrez en image tous les services de PRO BTP.

Votre compte en ligne

↘ Consultez et faites le point sur l'ensemble de vos contrats PRO BTP.

↘ Vérifiez et modifiez vos coordonnées (adresse, téléphone…).

↘ Contrôlez en un coup d'œil les derniers paiements de PRO BTP.

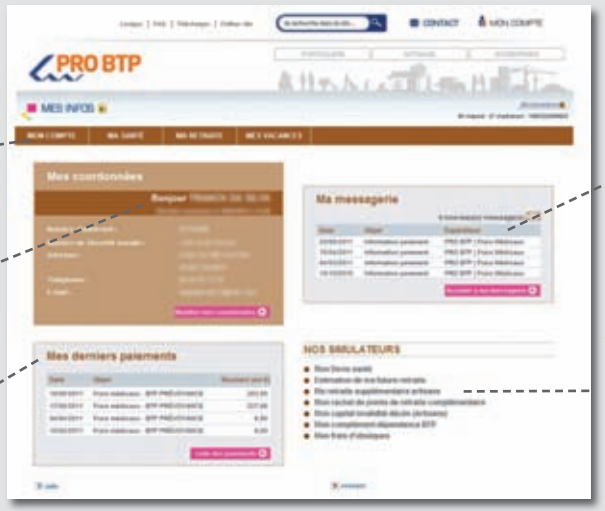

↘ Gardez le contact avec **PRO BTP**.

↘ Faites des simulations : estimation retraite, Frais d'obsèques…

Se constituer un supplément
de retraite à vie, c'est rassurant !

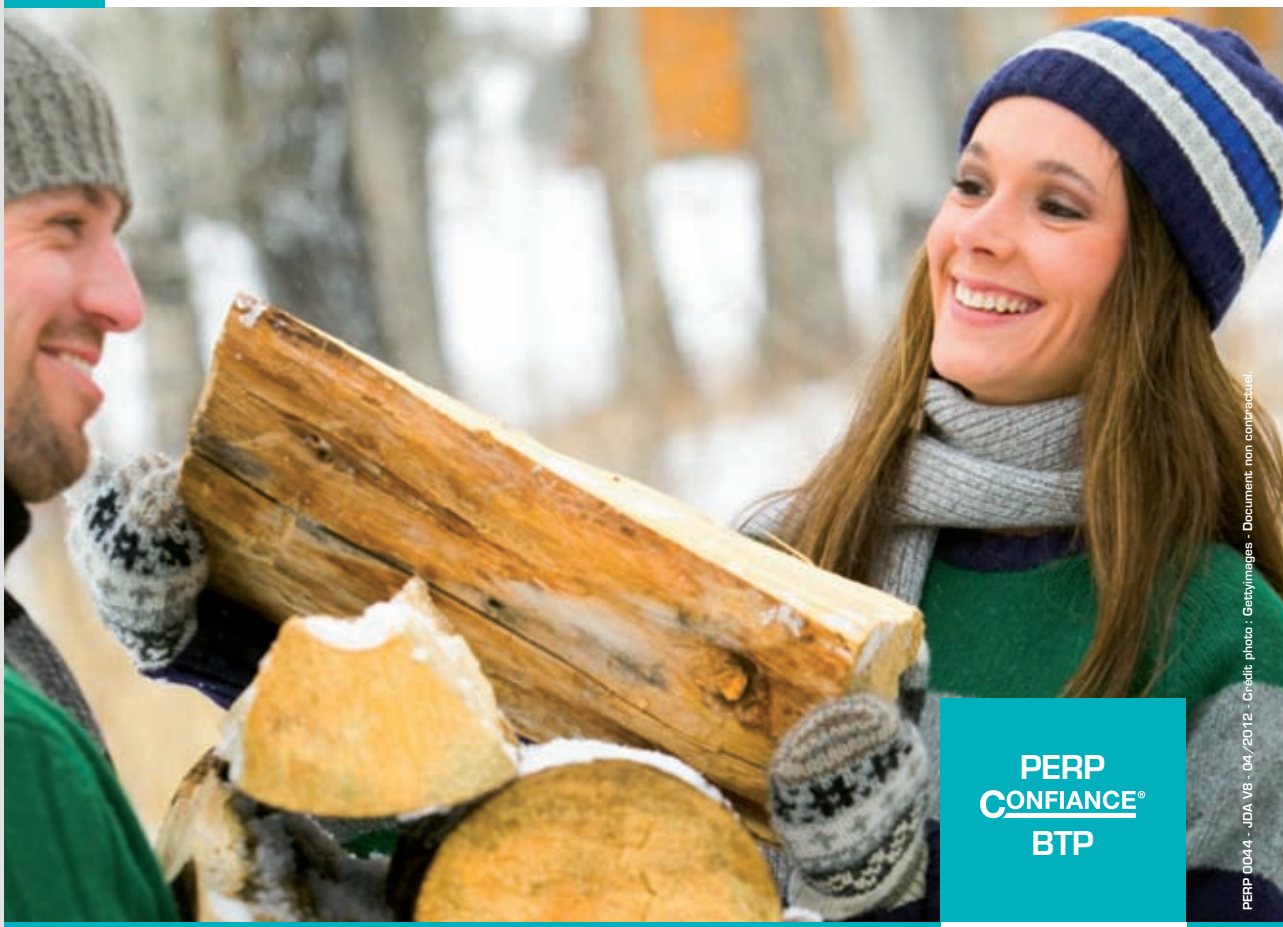

PERP CONFIANCE® BTP

PARTICULIERS

PERP 0044 - JDA V8 - 04/2012 - Crédit photo : Gettyimages - Document non contractuel.

Pour en savoir plus sur le Plan d'épargne retraite populaire du BTP,

appelez le : N°Azur 0 810 006 356

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

ou le **01 57 63 66 30** depuis un portable ou une ligne ADSL.

www.probtp.com/epargne

PRO BTP, le groupe paritaire de protection sociale, à but non lucratif, au service du bâtiment et des travaux publics.
Contrat d'assurance collective à adhésion facultative souscrit auprès de la Société PRO BTP ÉPARGNE RETRAITE PRÉVOYANCE.
PRO BTP ERP PRO BTP ÉPARGNE RETRAITE PRÉVOYANCE (E.R.P). SA à directoire et conseil de surveillance - Entreprise régie par le code des assurances au capital de 10 000 000 € entièrement versé - 7, rue du Regard - 75006 PARIS - RCS PARIS B 482.011.269.
GERP - GROUPEMENT D'EPARGNE RETRAITE POPULAIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GERP-BTP) - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard – 75006 PARIS - SIREN 489 207 514 - Numéro ACAM : 489 207 514 / GP 52.
PRO BTP ERP est membre de PRO BTP, groupe de protection sociale du BTP.

PRO BTP

« DIS PAPA ON PART OÙ cet été avec PRO BTP ? »

Réductions sur tous les séjours jusqu'à 18 ans

CLUBS ENFANTS GRATUITS

PARTICULIERS

VACP 0297 - JDA8 - 04/2012 - © Fotolia - Document non contractuel

POUR EN SAVOIR PLUS :

appelez votre direction régionale (voir en P. 36).

www.probtp.com/vacances

PRO BTP, le groupe paritaire de protection sociale, à but non lucratif, au service du bâtiment et des travaux publics.
BTP VACANCES Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 2 rue de Rosenwald – 75015 PARIS.
Immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM075120013

PRO BTP